

# COMMUNE DU PLESSIS GRAMMOIRE

## PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2009 - N° 22

L'an deux mil neuf, le seize du mois de décembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le 08 décembre, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de **Christian COUVERCELLE**, Maire.

### Etaient présents :

**Bruno DAUNOIS - Christine GERAL - Philippe GUICHARD - Philippe LERAY - James TAUGOURDEAU**, Adjoint

**Philippe ABELLARD - Guylaine ARNOULD-DUMA - Michel BARAT - Régine GALISSON - Odile LANDREAU - Dominique MANCEAU - Billy MOTAIS - Stéphane SOUCHARD**, Conseillers Municipaux

### Etaient excusés :

**Cristian DUMA - Florian MALZIS - Billy MOTAIS - Matthieu TURLURE**

Les conseillers dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 121-12, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### Nom du mandant

**Cristian DUMA**

**Billy MOTAIS**

**Matthieu TURLURE**

#### Nom du mandataire

**Guylaine ARNOULD-DUMA**

**Philippe LERAY**

**Christian COUVERCELLE**

**Le Conseil Municipal a désigné Christine GERAL, Adjointe, en qualité de secrétaire de séance.**

*Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 24 décembre 2009.*

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2009 qui est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite abordé avec deux nouvelles questions (marché de maîtrise d'œuvre et convention pour travaux de géométrie pour la 2ème phase du lotissement Le Clos du Verger) proposées par M. Le Maire.

## **I - URBANISME**

### **1) Lotissement communal « Le Clos du Verger » - PHASE 2 - Approbation du règlement du lotissement et de ses pièces annexes - Autorisation du dépôt du permis d'aménager**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de lotissement communal "LE CLOS DU VERGER" 2ème phase avec son cahier des charges et son règlement, habilite M. Le Maire à déposer la demande d'autorisation de lotir pour le projet présenté, ENGAGE la commune à prendre en gestion les espaces communs du lotissement et à en assurer l'entretien, ENGAGE la commune à garantir l'achèvement des travaux en application des dispositions des articles R 315-33 et R 315-34 du Code de l'Urbanisme et DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement "LE CLOS DU VERGER" 2ème phase.

### **2) Convention pour travaux de géométrie - Aménagement 2ème phase lotissement Le Clos du Verger**

Des travaux de géométrie et de topographie sont nécessaires pour réaliser cette 2ème phase. **Une convention, à passer avec le géomètre CARRE, est proposée pour un montant de 2 670 € HT, soit 3 193.32 € TTC. Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.**

### **3) Marché public de maîtrise d'œuvre - Réalisation de la 2ème phase du lotissement du Clos du Verger**

A la suite des travaux topographiques et fonciers, des travaux de V.R.D. seront à réaliser sur la 2ème phase du Clos du Verger pour créer huit parcelles constructibles. Aussi, il y a lieu de faire appel à un maître d'œuvre. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet CARRÉ d'un montant de 13 215 € TTC et autorise M. Le Maire à le signer.**

## **II - FINANCES**

### **4) Décision modificative budgétaire n° 4 - Budget 2009**

Le frais d'étude et d'insertion des travaux du carrefour du Clos Doreau, réalisés sur l'exercice 2009, doivent être intégrés à ces travaux. Par conséquent et après étude des réalisations des différents chapitres de la section de fonctionnement, il convient d'adopter les modifications budgétaires nécessaires au budget primitif Commune 2009.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE.**

**5) Avance sur participation pour l'année 2010 au S. I. A. M**

Le Syndicat Intercommunal Arts et Musiques n'a pas une trésorerie suffisante en début d'année pour faire face aux charges de salaires jusqu'à ce que le budget soit voté. Aussi, le versement d'un acompte de participation de 19 000 € est demandé par ce syndicat dès janvier 2010.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE.**

**6) Subvention exceptionnelle à l'Association Familles Rurales au profit du relais assistantes maternelles**

Une dépense relative à des achats pour le fonctionnement du relais assistantes maternelles a été engagée par la l'animatrice de ce relais et payée par l'Association familles rurales. Il est nécessaire de régulariser en autorisant M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association familles rurales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE.**

**7) Subvention exceptionnelle à l'Association AMAP de la Goutte d'Eau**

L'association AMAP de la Goutte d'Eau a organisé le 11 décembre 2009 la projection du film « Nos enfants nous accuseront » pour les habitants de la commune. Le montant de cette prestation s'élève à 224.47 € et a été réglé par l'association. C'est pourquoi M. Le Maire demande au conseil de l'autoriser à leur verser une subvention exceptionnelle de 150 € en dédommagement de ces frais. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE.**

**8) Indemnité de conseil annuelle allouée au trésorier principal**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à M. BOUDY, à compter de sa nomination à la Trésorerie Principale d'Avrillé Municipale soit le 6 octobre 2009, l'indemnité de conseil précédemment accordée et prévue par les textes.** Cette indemnité sera calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux 3 dernières années.

**9) Avenant au contrat de location entretien pour la machine à affranchir**

Il est nécessaire de passer un avenant au contrat de location entretien de la machine à affranchir afin d'adhérer à l'option Sérénité par laquelle la société s'engage à transmettre gratuitement la mise à jour des tarifs postaux à chaque changement de tarif général de la Poste. Ce contrat est également prolongé pour une période de deux ans

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant et autorise M. le Maire à le signer.**

## **VII - VOIRIE**

**10) Mise à jour du tableau de classement des voies communales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le classement dans le domaine public communal des rues suivantes : Rue Maurice Ravel (214 ml) ; Square Eric Satie (28 ml) ; Allée Georges Bizet (71 ml) ; Rue Hector Berlioz (82 ml) ; Rue Camille Saint Saëns (117 ml) ; Rue Claude Debussy (113 ml) ; Rue Gustave Eiffel (305 ml) ; Rue René Panhard (163 ml) ; Square Louis Blériot (51 ml) ; Square Joseph Montgolfier (75 ml) ; Square Maryse Bastié (45 ml).

**Cette situation conduit le Conseil Municipal à fixer la longueur des voies communales à 23516 mètres + 1264 mètres soit un total de 24780 mètres.**

## **VIII - CULTURE - ANIMATION**

**11) Frais d'entretien des salles communales - Tarifs à compter du 01/01/2010**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs correspondant aux frais d'entretien des différentes salles communales et du matériel applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

**12) Adhésion annuelle à la bibliothèque municipale**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau montant de l'adhésion à la bibliothèque municipale, soit 17,50 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

## **IX - QUESTIONS DIVERSES**

**13) Déclaration d'Intention d'Aliéner**

M. le Maire porte à la connaissance des élus une déclaration d'intention d'aliéner : M. Benoist Jean-Marie La Petite Boitière à M. Patrice Thierry. **Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 21 janvier 2010 à 20 h 30.**